



Le droit de propriété et ses démembrements : usus, fructus et abusus

Actualité législative publié le 18/11/2021, vu 1114 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Droit civil des biens : le droit de propriété et ses démembrements : usus, fructus et abusus

Le droit de propriété et ses démembrements sont l'*usus*, le *fructus* et l'*abusus*.

Le droit de propriété est absolu sauf abus caractérisé. Il ne se perd pas par le non usage.

1 - L'*usus* : droit d'user de la chose comme par exemple occuper un logement ou utiliser un appareil utile etc

2 - Le *fructus* : est le droit de percevoir les fruits du bien mobilier ou immobilier comme par exemple les loyers d'un logement donné à bail

3 - L'*abusus* : est le droit d'aliéner ou de transmettre le bien à titre gratuit ou payant ou de le détruire

On considère la propriété ainsi :

1 - la pleine propriété : *usus* + *fructus* + *abusus*

2 - la nue propriété : *abusus* seulement

3 - l'usufruit : *usus* + *fructus*

DE PLUS :

<https://fiches-droit.com/usus-fructus-abusus-attributs-du-droit-de-propriete>

<https://aurelienbamde.com/2020/03/25/les-attributs-du-droit-de-propriete-lusus-le-fructus-et-labusus/>

<https://www.village-justice.com/articles/Succession-usufruit-conjoint,20208.html>

<https://www.legavox.fr/blog/murielle-cahen/deces-propritaire-avant-celui-usufruitier-31302.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/propriete-bien-immobilier-demembre-charge-9527.htm>

<https://jurislogic.fr/usus-fructus-abusus-attributs-droit-de-propriete/>